

# PALAIS DE JUSTICE DE SAINT-MALO

ILLE-ET-VILAINE - 35



> LE PROJET EN TEMPS RÉEL

## Le nouveau palais de justice de Saint-Malo, « hors d'eau et hors d'air »

Débuté en juillet 2016, le chantier de construction du nouveau palais de justice de Saint-Malo se poursuit à bon rythme, avec un objectif de fin de travaux fixé au 1<sup>er</sup> trimestre 2018.

Après une phase de gros-œuvre qui s'est achevée en février 2017, les entreprises chargées de mettre en œuvre la charpente, la couverture, l'étanchéité et les menuiseries extérieures ont pris le relai. Les travaux de chauffage-ventilation-climatisation, électricité, plomberie, pierres et cloisonnement sont en cours, sur un bâtiment « hors d'eau et hors d'air » depuis la fin du mois de juin. C'est donc une nouvelle étape qui s'ouvre pour le futur palais, destiné à accueillir les TGI de Saint-Malo et Dinan, le tribunal d'instance, le tribunal de commerce et le conseil de Prud'hommes, regroupés dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire.

Afin d'associer les futurs utilisateurs au projet et de préparer au mieux la mise en service qui interviendra au 2<sup>e</sup> trimestre 2018, l'APIJ et le maître d'œuvre (l'agence Bruno Gaudin Architectes) ont organisé en février de cette année une réunion de présentation du projet au personnel, en présence de la cour d'appel, des chefs de juridiction et de la Chancellerie. Comme annoncé lors de cette séance, des visites de chantier seront proposées aux futurs utilisateurs dès l'été 2017 afin de faciliter la compréhension du projet. Un bureau témoin permettra aux magistrats et aux fonctionnaires de se projeter dans leur nouvel espace de travail.

> LES CHIFFRES

**86 magistrats**  
et fonctionnaires

**2 750 m<sup>2</sup>**  
de surface utile

**3 salles**  
d'audience publiques

**2 salles**  
d'audience de cabinet

> L'AGENDA

Lancement du concours de maîtrise d'œuvre  
**juillet 2010**

Désignation du lauréat  
**septembre 2012**

Démarrage des travaux  
**juillet 2016**

Fin des travaux  
**1<sup>er</sup> trimestre 2018**

Mise en service  
**2<sup>e</sup> trimestre 2018**

# 2 QUESTIONS

à Bruno Gaudin, directeur de l'agence  
Bruno Gaudin Architectes

**Quelles sont les intentions du projet architectural du palais de justice de Saint-Malo ? Sa conception diffère-t-elle de celle d'un bâtiment tertiaire courant ?**

Un palais de justice n'est pas un bâtiment ordinaire ; de par son objet, mais également de par sa charge symbolique qui demande de maîtriser le sens du « geste architectural ». La monumentalité recherchée s'exprime ici avec une certaine ascèse. Nous avons souhaité un bâtiment dont les proportions le distinguent très nettement de ce qui l'entoure et lui permettent de marquer sa différence. Il est, de surcroît, entouré d'un vide qui le met à distance de son contexte, tel un monument.

Le recul du bâtiment vis-à-vis de l'alignement de la clôture périmétrique permet de générer un parvis qui introduit la séquence d'entrée et contribue à asseoir le caractère public de cette construction. L'architecture de la façade exprime la fonction de l'édifice et réinterprète le thème de l'entrée du palais : surélévation du rez-de-chaussée, généreux emmarchements, grand palier auquel on adjoit une grande marquise... Le revêtement de granit assoit le bâtiment. La matité du socle, ses ombres nettes dialoguent avec les scintillements, les reflets du verre et du métal de l'étage de couronnement.

La salle des pas perdus en double hauteur prend place sous cet abri, son plafond se projette à l'extérieur, ce volume intérieur, propre aux palais de justice, structure l'organisation intérieure et donne le caractère du lieu au-dedans.

**Comment concilier qualité architecturale et besoins de technicité du bâtiment ?**

La sûreté et la technicité du fonctionnement du bâtiment sont des composantes inhérentes au programme de l'ouvrage. Notre conception du projet doit parfaitement intégrer et assimiler ces composantes pour laisser place à l'expression de la Justice. La salle des pas perdus, chacune des trois salles d'audience, mais aussi les cabinets d'audience et les salles de conciliation ont une disposition en plan, une architecture, une lumière, une matière, qui expriment la solennité du lieu, mais également les gradations et les formes de la Justice aujourd'hui.

Notre capacité à comprendre les besoins techniques du bâtiment (sûreté, robustesse et pérennité des matériaux, confort intérieur...) doit nous permettre d'intégrer avec efficacité et harmonie des équipements techniques essentiels au bon fonctionnement du bâtiment. En phase chantier, cela se traduit par une anticipation nécessaire des besoins de la Justice, d'aujourd'hui et de demain, rendue possible par le dialogue permanent avec ses principaux acteurs et un bon cadrage des études de synthèse.

## LE CHANTIER EN IMAGES

